

BULLETIN D'ADHÉSION

CATÉGORIE
« ADHÉRENTS BÉNÉFICIAIRES »

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE

N° d'enregistrement :

Date d'admission :

Date d'engagement :

N° MC :

Je soussigné(e) : M. Mme

Date de naissance du chef d'entreprise :

NOM, Prénom : Dénomination sociale :

Déclare vouloir bénéficier (sous conditions) de la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de comptabilité et d'adhésion à un OGA (dans ce cas, deuxième page à compléter) et/ou vouloir bénéficier de la mission de prévention fiscale et des prestations de services

Adresse professionnelle (1) :
ou adresse du bien (loueur en meublé)

Adresse privée (2) :

Adresse d'expédition du courrier : (1) (2) Autre

Tél. : Mobile : E-mail :

N° SIRET : (en cours) Site web :

Activité exercée : Code APE/NAF (code activité) :
(En cas d'activités multiples, merci de souligner l'activité principale)

Date de début d'activité : Année de passage au réel si vous étiez
micro-entrepreneur BIC ou micro-BA :

Forme juridique : Entreprise individuelle SARL de famille EURL EIRL
(cocher la forme Sté de fait Sté en participation Indivision SNC
juridique concernée) EARL SCEA GAEC SCI
 SASU SCCV Autre :

DANS LE CAS DES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

| NOMS et PRÉNOMS DES ASSOCIÉS | | NOMS et PRÉNOMS DES ASSOCIÉS | |
|------------------------------|--|------------------------------|--|
| 1) | | 3) | |
| 2) | | 4) | |

Catégorie d'imposition (cocher une seule case) : BIC BA IS **N° TVA Intracom. :** FR

Régime fiscal (cocher une seule case) : Réel Normal sur option Réel Normal de plein droit
 Réel Simplifié sur option Réel Simplifié de plein droit

Régime de TVA : **Non :** Franchise en base Non assujetti

Oui : CA12 Annuelle CA3 Trimestrielle CA3 Mensuelle
 Totalement assujetti Partiellement assujetti
TVA payée : Sur les encaissements Sur les débits Mixte

AVEZ-VOUS RECOURS AUX PRESTATIONS D'UN CABINET

D'EXPERTISE COMPTABLE ? Oui En cours Non

Si oui, merci d'indiquer ci-contre son nom et son adresse :

Je déclare : ➤ vouloir adhérer au CENTRE DE GESTION ALSACE dont le siège est à STRASBOURG, 12 rue Fischart
➤ autoriser le CGA Alsace à utiliser de façon anonyme les données figurant sur mes déclarations, liasses fiscales et documents annexes, afin que soient établies des statistiques professionnelles

Premier exercice comptable à prendre en compte

Du **Au**

Fait le :

Signature du chef d'entreprise (*)

(*) Dans le cas d'une société ou d'un groupement assimilé, la signature d'un des associés est suffisante.

Je déclare (une case principale à cocher)

- N'avoir jamais été adhérent à un Centre de Gestion Agréé.
- Que la présente adhésion correspond à un changement de CGA (**attention** : délai d'adhésion maximum 30 jours à compter de la date de radiation au précédent CGA, et transmission au CGA Alsace de l'attestation de radiation de l'ancien CGA).
- Réadhérer à la suite d'une cessation d'activité (**attention** : transmission au CGA Alsace du certificat de radiation au Registre du Commerce (imprimé P4) ou au Répertoire des Métiers).
- Adhérer à la suite d'une erreur d'adhésion (AGA au lieu d'un CGA). Dans ce cas, le délai d'adhésion est de 5 mois suivant l'ouverture de l'exercice qui suit celui au titre duquel l'erreur est attachée.
- Avoir déjà été adhérent à un CGA : _____ le quel ? _____ Date radiation : _____
- (*) **Attention, dans ces deux cas, l'adhésion doit être souscrite avant la date d'ouverture du 1^{er} exercice à prendre en compte.**
- et en être parti de mon plein gré (*).
- et en avoir été exclu (*).
- et en être parti à la suite du non renouvellement ou du retrait d'agrément dudit CGA.
- Adhérer pour la 1^{ère} fois à un Centre de Gestion Agréé et **poursuivre l'activité d'un adhérent décédé**, en qualité de conjoint, de successible(s) en ligne directe ou d'indivision formée par les successeurs. **Date du décès** : _____

Je déclare

- **M'engager** à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et complète de mon exploitation (art. 371 E, 3^o, a, de l'annexe 2 au CGI).
- **Donner acte** au CGA Alsace de son obligation légale d'appliquer la procédure de télétransmission (EDI) à l'administration fiscale des déclarations professionnelles, de leurs annexes, de l'attestation d'adhésion et du compte-rendu de mission.
- **M'engager** à communiquer, chaque année, au Centre, directement ou par l'intermédiaire d'un membre de l'Ordre des Experts-comptables, la déclaration professionnelle de résultats, le bilan, le compte de résultat, les déclarations de TVA et de CVAE, la balance des comptes, ainsi que tous documents annexes et renseignements concernant mon entreprise, nécessaires à la réalisation des missions légales des CGA (art. 1649 quater E du CGI).
- **Autoriser** le Centre à communiquer à l'agent de l'administration fiscale, chargé de procéder à l'audit triennal du Centre, les documents mentionnés à l'alinéa précédent, ceux relatifs à l'examen de concordance, de cohérence et de vraisemblance, ainsi que le dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières, élaboré pour mon compte. La communication ne concerne pas les pièces de base ayant servi à l'élaboration de la comptabilité, à l'exception de celles ayant été demandées par le CGA Alsace dans le cadre de l'examen périodique de sincérité (mission légale de prévention fiscale).
- **Avoir pris** connaissance des obligations qui me sont imposées par les articles du Code Général des Impôts (CGI), ci-dessous, et **m'engager** à les respecter :
- **Article 1649 quater E bis du CGI** :
« Les adhérents des CGA sont soumis à l'obligation d'accepter les règlements soit par carte bancaire, soit par chèques. Dans ce dernier cas, ils doivent faire libeller ces chèques à leur ordre et ne pas les endosser sauf pour remise directe à l'encaissement. Ils doivent en informer leur clientèle. Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. ».
 - **Article 371 LA de l'annexe 2 au CGI** :
« Pour l'application de l'article 1649 quater E bis du CGI, la clientèle des industriels, commerçants, artisans et agriculteurs est informée de leur qualité d'adhérent d'un CGA et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèque ou par carte bancaire selon les modalités fixées par les articles 371 LB à 371 LE. ».
 - **Article 371 LB de l'annexe 2 au CGI** :
« L'information mentionnée à l'article 371 LA comprend :
1° L'apposition, dans les locaux destinés à recevoir la clientèle ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, d'un document écrit reproduisant de façon apparente le texte mentionné à l'article 371 LC, mentionnant le nom du CGA auquel adhère le professionnel et placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle ;
2° La reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients, du texte mentionné à l'article précité ; ce texte doit être nettement distinct des mentions relatives à l'activité professionnelle figurant sur ces correspondances et documents. ».
 - **Article 371 LC de l'annexe 2 au CGI** :
« Le texte prévu à l'article 371 LB est le suivant :
"Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale." ».
 - **Article 371 LD de l'annexe II au CGI** :
« Les CGA portent les obligations définies aux articles 371 LB et 371 LC à la connaissance de leurs adhérents. Ceux-ci doivent informer par écrit le CGA dont ils sont membres de l'exécution de ces obligations. Le Centre s'assure de leur exécution effective. ».
 - **Article 371 LE de l'annexe 2 au CGI** :
« En cas de manquements graves ou répétés aux dispositions des articles 371 LA et 371 LC, les adhérents sont exclus du Centre dans les conditions prévues à l'article 371 E. ».
- En cas de manquements graves ou répétés** aux engagements et obligations sus-énoncés, le Centre pourra prononcer mon exclusion, après m'avoir mis en mesure, avant toute décision d'exclusion, de présenter ma défense sur les faits qui me sont reprochés.
- Remarque relative aux obligations fiscales de paiement**
Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invités à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le CGA Alsace. Pour plus d'informations sur ces dispositifs d'aide, un site : www.economie.gouv.fr/dgfp/mission-soutien-aux-entreprises